

Matexi informera sur la nouvelle version de son projet le 25 avril

[Téléchargez la version PDF de cet article.](#)

Comme tous ceux qui sont concernés par la mise en oeuvre de la **ZACC de la Chartreuse**, nous avons appris par le journal **Le Soir** du 5 avril dernier que **Matexi Liège** et **Matexi Projects** allaient réintroduire une demande de permis d'urbanisme pour la construction de logements le long de la partie haute du *thier de la Chartreuse*.

AVIS À LA POPULATION
Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement
RÉUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC

En vertu du Code Wallon de l'Environnement organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région Wallonne, les sociétés Matexi Liège SA et Matexi Projects SA dont les bureaux régionaux sont situés rue Visé-Voie, 81 boîte 1 à 4000 Liège informent la population qu'elles envisagent d'introduire auprès du Collège Communal de la Ville de Liège une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées prévoyant la construction d'environ 60 logements mixtes avec ouverture de voirie et création d'espaces verts, chemins et placettes, sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : LIEGE 23ème Division – Grivegnée 2 - section C - n° 1404 R 32 (pour une superficie approximative de 5,3ha).

Adresse du site concerné : Thier de la Chartreuse – 4020 LIEGE.

Ce terrain est repris au plan de secteur en majeure partie en Z.A.C.C., et pour autres parties en zone d'habitat, en zone de parc et en zone d'espaces verts. Le site est également partiellement couvert par un périmètre S.O.L. (anciennement R.U.E.) – R.U.E. de la ZACC dite « Fort de la Chartreuse » (code DGO4 : D6188/163), validé par Arrêté ministériel du 21 avril 2009.

Ce projet relevant de la catégorie B des projets visés par le Code de l'Environnement, projets devant être soumis à étude d'incidences sur l'environnement, doit faire l'objet d'une réunion préalable d'information de la population.

Cette réunion d'information a pour objet de :

- 1° Permettre au demandeur de présenter son projet;
- 2° Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3° Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- 4° Présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La réunion d'information se tiendra le **mercredi 25 avril 2018 à 17 heures 30**, en la salle du gymnase de l'école fondamentale Fernand Chèvremont-Bressoux, Avenue Brigade Piron 1, à 4020 Liège-Bressoux.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant soit par mail à enquete.urbanisme@liege.be soit écrit au **Collège communal de Liège, Département de l'Urbanisme, La Batte 10 – 4000 Liège**, en y indiquant le numéro du dossier (4732), ses nom et adresse, avec copie à la société Matexi Liège SA, rue Visé Voie, 81boîte 1 à 4000 Liège.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :

Le maître d'ouvrage : Matexi Liège SA, monsieur Philippe Rusak - rue Visé-Voie, 81 boîte1 à 4000 Liège - Tél. : 04.361.18.04 – mail : philippe.rusak@matexi.be

L'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement : Bureau PISSART, Architecture et Environnement S.A., monsieur Louis-Philippe DECERF - Rue de la Métal 6 à 4870 TROOZ– Tél. : 04.380.41.04 – mail : lpd@pissart.be

Avis publié dans le journal **Le Soir** du 5 avril 2018.
Cliquez pour agrandir.

Une réunion d'information se tiendra le **mercredi 25 avril** à l'*Ecole Fernand Chèvremont-Bressoux*. Nous y serons bien entendu présents!

Un [article](#) signé par **Michel Grétry** paru sur le site de la **RTBF** nous en dit un peu plus sur les modifications apportées au projet mis à enquête en automne dernier.

Nous constatons avec satisfaction que plusieurs remarques émises dans notre [avis](#) du 5/11/17 ont été rencontrées.

Tout d'abord, la réunion d'information qui se tiendra ce 25 avril. Dans notre avis, nous écrivions:

...qu'une réunion publique soit programmée, comme ce fut le cas en 2011. Matexi ne peut pas «sauter» cette étape. Si elle avait eu lieu, on aurait sans doute pu éviter une partie des réactions passionnelles des riverains et usagers du Parc de la Chartreuse.

Ensuite, d'après l'article de la **RTBF**, c'est l'ensemble de la **ZACC** qui serait pris en compte. En novembre 2017, nous écrivions:

...la demande de permis de Matexi ne concerne que la phase I du projet de réaffectation, celle où la société est le seul propriétaire. Mais on ne peut pas se prononcer sur ce projet sans savoir comment il se rattachera aux phases ultérieures.

Cela signifie-t-il que le projet sera mis en oeuvre en collaboration avec la société **Immo Chartreuse**? Ou que **Matexi Projects** a déjà fait l'acquisition de leur parcelle, dans la partie centrale du fort?

Le nombre de logements serait revu à la baisse. En novembre 2017, nous écrivions:

...que le projet actuel et les projets futurs s'alignent sur la limite basse du nombre de logements, soit 240 au plus et dans

le cas présent 60...

Il semblerait, toujours d'après l'article de **Michel Grétry**, que la **Ville de Liège** souhaite que la partie centrale ne soit pas consacrée à des logements.

La **Ville de Liège** aurait-elle un projet particulier faisant appel à des subsides ou chargerait-elle un promoteur de rénover cette partie du site?

Reste la question de la mobilité qui semblerait avoir fait l'objet d'une nouvelle étude. Mais des feux de circulation, s'ils gèreront le flux, régleront-ils le problème?...

L'**ASBL La Chartreuse** ne peut que se réjouir que le dossier «bouge». Il est grand temps: le site se dégrade de plus en plus, est «visité» par des personnes parfois peu recommandables et présente un réel danger pour le public, même s'il s'agit d'une propriété privée et non d'un parc.

Nous terminions notre avis du 5/11/2017 par:

... qu'un Comité d'accompagnement soit créé à très brève échéance pour l'ensemble des phases I, II et III de la réaffectation de la ZACC et plus précisément du site de l'ancien fort.

Nous attendons donc cette réunion d'information avec grand intérêt.

Il est de plus en plus évident que si on ne peut pas se passer du privé pour des réhabilitations d'une telle envergure, il conviendra aussi de travailler de concert avec la population, pas uniquement l'informer ou la consulter.

André Rombauts